

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 novembre 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI représentée par Julien RAVIER - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nicole BOUILLLOT représentée par Josiane FOINKINOS - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Catherine CHAZEAU représentée par Marc LOPEZ - Alain CHOPIN représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Monique CORDIER - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Karim GHENDOUF représenté par Marc POGGIALE - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Dany LAMY représenté par Sandrine D'ANGIO - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Janine MARY représentée par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Lisette NARDUCCI représentée par Georges GOMEZ - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Grégory PANAGOUDIS représenté par Claudette MOMPRIVE - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Mariène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Sandra DALBIN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Yann FARINA - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Jean-Louis TIXIER - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VU 004-363/18/CT

■ Approbation d'actions complémentaires à la programmation associative 2018 du Contrat de Ville du Territoire Marseille Provence et et rectification d'une subvention attribuée à l'Association d'Insertion par l'Activité Economique et Solidaire - Groupe ADDAP PACA par délibération N° VU025-15/05/18CT du 15 mai 2018

DPV 18/16664/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 organise un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville. Pour formaliser les engagements des partenaires de cette politique, un contrat de ville a été signé le 17 juillet 2015 entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'ensemble de ses partenaires.

Le Contrat de Ville Marseille Provence Métropole couvre les quatre piliers attendus pour l'application de cette politique :

- Le développement des activités économiques et l'emploi
- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et renouvellement urbain
- La citoyenneté et les valeurs de la république.

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Concernant le Conseil de Territoire Marseille Provence, les quartiers ciblés par la Politique de la Ville sont au nombre de 38 : 35 à Marseille, 2 à Marignane, 1 à Septèmes-les-Vallons. A ceux-ci s'ajoutent trois quartiers dits « de veille » à La Ciotat.

De 2015 à 2020, l'EPCI assure donc le pilotage stratégique du contrat de ville sur les quartiers prioritaires et participe au programme d'actions, avec les moyens financiers qu'il alloue à cette politique.

Un appel à projet associatif commun aux quatre communes concernées a été lancé début octobre 2017 par le Conseil de Territoire de Marseille Provence, afin de faire émerger et soutenir des actions au service des habitants des quartiers prioritaires.

Pour être éligibles à un financement par les crédits spécifiques Politique de la Ville, les projets proposés doivent :

- s'inscrire dans les axes prioritaires identifiés dans le contrat de ville et dans les projets de territoire,
- concerner les habitants des quartiers prioritaires de la nouvelle géographie de la Politique de la Ville, - et venir en complément du droit commun des partenaires qui doit être mobilisé en priorité.

Enfin, les projets permettant l'accompagnement des Projets de Renouvellement Urbain ont été prioritaires.

Les projets associatifs ont été instruits par les équipes Politique de la Ville de la Métropole et des communes concernées, en lien avec les partenaires financiers que sont l'Etat et le Conseil Départemental pour retenir les projets les plus pertinents.

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

Cette programmation a été validée lors d'un comité de pilotage du contrat de ville du Conseil de Territoire Marseille Provence le 23 mars 2018 auquel participaient des représentants de la Métropole, des quatre communes concernées, de l'Etat, du Conseil Départemental, des représentants des conseils citoyens et des autres partenaires.

Une première programmation correspondant au vote de 489 actions a été approuvée par délibération du 15 mai 2018 pour un montant de 3 029 155 euros. Une seconde programmation correspondant au vote de 33 actions a été approuvée par délibération du 26 juin 2018 pour un montant de 127 495 euros.

1 – Concernant l'approbation d'actions complémentaires à la programmation associative 2018 du Contrat de Ville du Territoire Marseille Provence :

Conformément aux engagements pris lors du comité de pilotage du 23 mars dernier, il est proposé d'approuver le financement d'actions complémentaires, dont les dossiers n'ont pu être présentés lors des Conseils de Territoire du 15 mai 2018 et du 26 juin 2018, pour un montant de 141 439 euros répartis comme suit :

- Actions mises en œuvre par les gestionnaires de Maisons pour tous de Marseille :

La Ville de Marseille a souhaité renouveler les délégations de service public pour la gestion des Maisons pour tous (MPT) pour une durée de six années.

L'approbation de certaines actions correspondant à des projets mis en œuvre par les gestionnaires de Maisons pour Tous (MPT) a dû être décalée dans l'attente de l'attribution des nouvelles délégations de service public par la Ville de Marseille.

Quatre délégataires ont été retenus au terme de la procédure pour la gestion de 21 Maisons Pour Tous pour la période allant du 8 juin 2018 au 31 mai 2024 par délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2018.

- Ensemble Pour l'Innovation Sociale Educatives et Citoyenne (EPISEC)
- Synergie Family
- Institut de Formation d'Animation et de de Conseil (IFAC) National
- Léo Lagrange Méditerranée

21 actions dont les porteurs avaient vu leurs contrats de Délégation de service public renouvelés ont été validées lors du conseil de territoire de Marseille Provence du 26 juin 2018.

L'attribution de subventions pour les nouveaux délégataires a dû être décalée à un conseil ultérieur dans l'attente de la confirmation de la reprise des actions et de la transmission des dossiers administratifs complets.

Les nouveaux délégataires ont confirmé la reprise de 48 actions, qui avaient reçu un avis favorable de principe au comité de pilotage du 23 mars 2018 et ont transmis leurs dossiers administratifs aux services du conseil de territoire.

Ces 48 actions sont présentées au vote du Conseil de territoire pour un montant de 107 858 euros.

- Compléments de financement sur certaines actions

Il est proposé d'apporter un complément de financement à 6 actions qui ont reçu un avis favorable de principe du comité de pilotage du Contrat de ville et dont la subvention a été approuvée par délibération N° VU025-15/05/18CT pour montant total de : 13 500 euros

- Les Petits Débrouillards pour l'action « Sciences dans les quartiers Malpassé - St Just » pour un montant de 2 000 euros ;

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

- L'ADDAP 13 pour l'action « Chantiers éducatifs 15/16 » pour un montant de 2 000 euros,
 - L'Association pour la Promotion de l'Espace Culturel Busserine (APECB) pour l'action intitulée « la Guinguette » pour un montant de 3 000 euros ;
 - L'association Anthropos pour l'action « Parents d'élèves du Grand centre-ville » pour un montant de 2 500 euros ;
 - AGACSC Del Rio pour l'action « partenariat de la Viste face à la violence » pour un montant de 2 000 euros ;
 - Léo Lagrange sur le Centre social L'Olivier bleu pour l'action « Culture mémoire et éducation » pour un montant de 2 000 euros.
- Financements des actions mises en œuvre par les Conseils citoyens

En complément de l'Appel à projet 2018 de la politique de la ville, des subventions peuvent être apportées aux Conseils citoyens. 4 projets ont déjà été proposés lors de précédents Conseil de Territoire. Il est proposé de retenir 4 nouvelles actions pour un total de 5 000 euros :

- Une action portée par l'Association Service Médiation pour le conseil citoyen du centre-ville de Marignane pour l'action « Soutien à la communication du conseil citoyen du centre-ville de Marignane » pour 1 500 euros
 - Une action portée par l'Association Service Médiation pour le conseil citoyen de Florida-La Chaume à Marignane pour l'action « Soutien à la communication du conseil citoyen de Florida – La Chaume » pour 1 500 euros
 - Une action portée par la Maison Pour tous Kléber (Fédération des Amis de l'instruction laïque) pour l'ensemble des conseils citoyens du conseil de territoire pour l'action « Soutien aux conseils citoyens pour l'organisation des rencontres citoyennes » pour 1 500 euros
 - Une action portée par le Conseil citoyen du 15^{ème} arrondissement Est de Marseille « Soutien à la mise en œuvre du conseil citoyen » pour un montant de 500 euros
- Financement d'une action pour la création d'un jardin partagé au Parc de la Jougarelle

Il est proposé d'apporter un financement à une action qui vise à créer un jardin collectif destiné à la Cité de la Castellane et à ses environs, sur le site de la Jougarelle dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Marseille. Le porteur de ce projet n'avait pas été identifié lors du Comité de pilotage du Contrat de ville du 23 mars 2018 et n'avait pu être présenté lors des Conseils de Territoire du 15 mai 2018 et du 26 juin 2018.

Depuis ces dates, l'association les Rudologistes associés ont proposé un projet qui correspond aux attentes partenariales. Il est proposé d'apporter un financement de 8 976 euros à l'action « Création du jardin partagé de la Jougarelle ».

- Financement d'une action complémentaire pour le « plan d'action sociale renforcée de Kalliste »

Le principe d'un « plan d'action sociale renforcée pour la Parc Kalliste » a été validé en comité de pilotage du 13 juillet 2017 du Plan de Sauvegarde et du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) présidé par la Métropole et la Préfecture.

Il vise à mettre en œuvre un accompagnement social sur la durée des opérations de renouvellement urbain et de faire levier sur les conditions de vie des habitants. 9 actions ont été proposées au Conseil de Territoire du 26 juin 2018.

Il est proposé d'apporter un complément de financement à ce plan de 6 105 euros pour l'association Centre de Culture Ouvrière qui porte l'action « animation, insertion emploi ».

Conformément à la délibération 26 juin 2018, ce dernier financement permet d'affecter au « Plan d'action social renforcé de Kalliste » une enveloppe exceptionnelle de 50 000 euros.

2 - Concernant la rectification d'une subvention attribuée par erreur à l'Association d'Insertion par l'Activité Economique et Solidaire – Groupe ADDAP PACA par délibération N° VU025-15/05/18CT du 15 mai 2018 :

Par délibération N° VU025-15/05/18CT, les subventions pour la réalisation des actions du contrat de ville, décrites dans une annexe, ont été approuvées.

Une erreur est intervenue dans la rédaction de l'annexe sur l'intitulé du porteur de l'action « Espaces Ressources Castellás ». L'annexe à la délibération indiquait l'Association d'Insertion par l'Activité Economique et Solidaire – Groupe ADDAP comme porteur de ce projet, alors qu'il s'agit de l'ADDAP 13.

Dès lors, il convient de rectifier cette erreur de l'annexe à la délibération N° VU025-15/05/18CT en annulant la subvention de 3000 euros attribuée par erreur à l'Association d'Insertion par l'Activité Economique et Solidaire – Groupe ADDAP PACA pour l'action « Espaces Ressources Castellás » et en attribuant la subvention de 3000 euros pour cette action au porteur suivant : l'ADDAP 13.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 qui organise un nouveau cadre d'action pour la Politique de la Ville ;
- L'article L.5218-2 du Code Général des Collectivités Territoriales « la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce les compétences qui étaient à la date de sa création, transférées par les communes membres aux établissements publics de coopération intercommunale fusionnées en application de l'article L 5218-1 du présent code » ;
- La signature du Contrat de Ville le 17 juillet 2015 avec la communauté urbaine Marseille Provence Métropole et l'ensemble de ses partenaires ;
- Le comité de pilotage du contrat de ville du Conseil de Territoire Marseille Provence du 23 mars 2018 ;
- La délibération du Conseil de territoire du 15 mai 2018 N° VU025-15/05/18CT portant sur l'approbation de la programmation associative 2018 du Contrat de ville du Conseil de territoire Marseille Provence ;

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

- La délibération du Conseil de territoire du 26 juin 2018 N° VU051-272/18/CT portant sur l'approbation de financements complémentaires à la programmation associative 2018 du Contrat de ville du Conseil de territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que l'EPCI propose les financements complémentaires à la programmation associative 2018 de 60 projets associatifs émergeant à l'Appel à projets du Contrat de Ville lancé par les partenaires du Contrat de Ville du Conseil de Territoire Marseille Provence en octobre 2017 pour un montant total de 141 439 euros ;
- Qu'une erreur a été constatée dans la délibération du 15 mai 2018 N° VU025-15/05/18CT imposant au Conseil de Territoire de délibérer à nouveau car le porteur de l'action « Espaces Ressources Castellans » est l'ADDAP 13 ;
- Qu'il y a donc lieu de rectifier cette erreur et par là même d'approuver le versement de la subvention d'un montant de 3 000 euros à l'ADDAP 13 aux lieux et place de l'Association d'Insertion par l'Activité Economique et Solidaire – Groupe ADDAP PACA ;
- Que cette participation financière aux différentes actions issues de la programmation annuelle Contrat de Ville permet le renforcement de la cohésion urbaine et de la solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ;
- Que ces projets ont été approuvés par les partenaires du Contrat de ville ;
- Que ces projets ont été retenus par le comité de pilotage Politique de la Ville du Conseil de Territoire Marseille Provence du 23 mars 2018 rassemblant l'ensemble des partenaires

DELIBERE

Article 1 :

Est approuvée la rectification de l'attribution de financement pour l'action « Espaces Ressources Castellans » au bénéfice de l'ADDAP 13 pour un montant de 3 000 euros tel que décrit en annexe.

Article 2 :

Sont approuvées les subventions pour la réalisation des actions décrites en annexe sur le tableau ci-joint et dont les montants figurent dans la colonne « Montant subvention Métropole Aix Marseille Provence ».

Article 3 :

Est approuvée la liste des porteurs de projets ci-annexée pour lesquels une convention de financement devra être conclue.

Article 4 :

Est approuvé le modèle de convention ci-annexé, rappelant les objectifs des actions et permettant de définir les modalités de paiement pour les porteurs de projets.

Article 5 :

Est autorisé le paiement intégral pour les subventions inférieures à un montant de 5 000 euros.

Article 6 :

Est autorisé le mandatement d'un acompte de 35 % des subventions auprès des associations bénéficiant d'une subvention supérieure ou égale à 5 000 euros.

Article 7 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

Article 8 :

Les crédits nécessaires pour le financement des actions complémentaires à la programmation associative 2018, soit 141 439 euros TTC, sont inscrits au budget de l'Etat Spécial du Territoire Marseille Provence - Sous-politique E110 - Nature 65748 - Fonction 52.

Article 9 :

Les crédits nécessaires au financement de l'action « Espaces Ressources Castellans » au bénéfice de l'ADDAP 13, soit 3000 euros TTC, sont inscrits au budget de l'Etat Spécial du Territoire Marseille Provence - Sous-politique E110 - Nature 65748 - Fonction 52.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018